



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

2024-A-139

Arrêté du 25 septembre 2024

**portant composition du comité social d'administration
spécial du département des Deux-Sèvres
et de la formation spécialisée de ce même comité**

**LE SECRETAIRE GENERAL D'ACADEMIE
RECTEUR PAR INTERIM**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L251-1 et suivants,

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu les résultats du scrutin des élections professionnelles s'étant déroulées du 1^{er} au 8 décembre 2022,

Vu les propositions des organisations syndicales,

Vu la proposition de la FSU du 31 janvier 2023, du 27 août 2024 et du 29 août 2024,

ARRETE

Article 1er

Le comité social d'administration spécial départemental des Deux-Sèvres comprend, outre la directrice académique des services de l'Education nationale ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au **comité social d'administration spécial départemental des Deux-Sèvres**, les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants, désignés dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé:

Membres titulaires représentant les personnels (10) :

1. Au titre de la FSU – CGT Educ'action

Madame COUPRIE Julie
Madame DUBREUIL Marion
Madame LASSERRE Elise
Monsieur LESQUELEN Olivier
Monsieur JOUANNETAUD David

2. Au titre de l'UNSA Education

Monsieur BARANGER Johann
Madame BOUTONNIER Edith
Monsieur COUROT Sébastien

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

Monsieur CHABOT Éric

4. Au titre du SGEN-CFDT

Madame DUMAS Sandrine

Membres suppléants représentant les personnels (10) :

1. Au titre de la FSU – CGT Educ'action

Monsieur L'HOTE Christian
Madame GROSSET Céline
Madame GUILLAUMIE Hélène
Madame DESBLANCS Julie
Madame PALPACUER Lydie

2. Au titre de l'UNSA Education

Madame OGOR Marie
Madame JULLIEN Marion
Madame DESRE Carole

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

Madame VINCONNEAU Sophie

4. Au titre du SGEN-CFDT

Madame MORILLE-TEULIERE Agnès

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental des Deux-Sèvres comprend, outre la directrice académique des services de l'Education nationale ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental des Deux-Sèvres, les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé :

Membres titulaires représentant les personnels (10) :

1. Au titre de la FSU – CGT Educ'action

Monsieur L'HOTE Christian
Madame LASSERRE Elise
Madame GROSSET Céline
Madame DESBLANCS Julie
Madame SERDECZNY Marie

2. Au titre de l'UNSA Education

Madame JULLIEN Marion
Monsieur BARANGER Johann
Monsieur COUROT Sébastien

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

Madame VINCONNEAU Sophie

4. Au titre du SGEN-CFDT

Madame DUMAS Sandrine

Membres suppléants représentant les personnels (10) :

1. Au titre de la FSU - CGT Educ'action

Madame BAUBEAU Esther
Monsieur DUBREUIL Manuel
Madame SALMON Anne-Laure
Monsieur TEXIER Vincent
Monsieur LESQUELEN Olivier

2. Au titre de l'UNSA Education

Monsieur CRINIERE Adrien
Monsieur MOUSSERIN Franck
Madame MADEUX Marianne

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

Madame COMAS Ilona

4. **Au titre du SGEN-CFDT**

Madame SEDDOH Marianne

Article 5

La composition du présent comité social prend effet à sa date de signature pour la durée des mandats restant à courir.

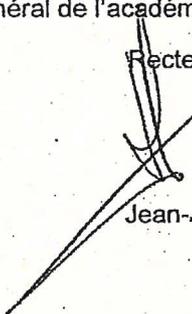
Article 6

Le précédent arrêté 2024-015 du 2 septembre 2024 est abrogé.

Article 7

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet académique.

Le secrétaire général de l'académie de Poitiers
Recteur par intérim


Jean-Jacques VIAL